

reach every student  
appuyer chaque élève

**Subventions pour les besoins des  
élèves en 2008-2009**

**Publication de l'été**

**APERÇU**

**Août 2008**

# Objectif

---

- Donner aux conseils scolaires et aux autres intervenants clés du secteur de l'éducation un aperçu des nouveaux composants majeurs des Subventions pour les besoins des élèves (SBE) en 2008-2009, qui ont été annoncés en août 2008.



# Aperçu – Discussions provinciales en matière de relations de travail

---

- La vaste majorité des conventions collectives expirent le 31 août 2008.
- Le Ministère a facilité les discussions provinciales entre les fédérations d'enseignantes et d'enseignants, les syndicats et les associations de conseillères et conseillers scolaires sur des questions d'intérêt qui, si elles sont résolues à l'échelle provinciale, accéléreront la négociation à l'échelon local.
- 15 syndicats ont conclu une entente aux tables provinciales de discussion (TPD) avec les associations de conseillères et conseillers scolaires, concernant une majorité des 475 conventions collectives et plus de 200 000 employés du secteur.



# Aperçu – Discussions provinciales en matière de relations de travail

---

- D'autres discussions provinciales auront lieu en septembre.
- Les améliorations apportées aux SBE en 2008-2009, annoncées aujourd'hui, seront pleinement mises en œuvre, une fois que les conseils et syndicats auront ratifié les conventions locales qui prennent en compte les dispositions des ententes issues de la table de discussion provinciale.



# Annonce d'aujourd'hui

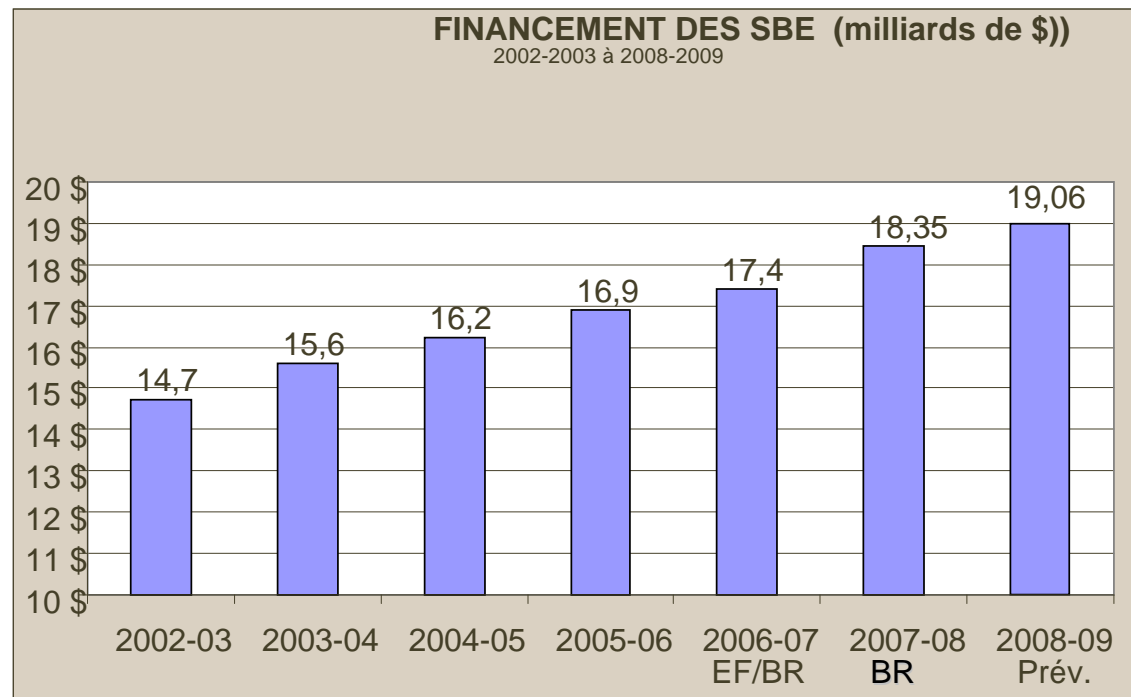
---

- En mars 2008, nous avons annoncé des modifications de la formule du financement pour 2008-2009, ainsi qu'une augmentation du financement de 315 millions de \$.
- À ce moment-là, nous avons fait remarquer que l'augmentation de 315 millions de \$ ne comprenait pas le financement des augmentations salariales et qu'une augmentation des seuils repères salariaux suivrait les discussions provinciales.
- Aujourd'hui, nous annonçons une hausse du financement des salaires en 2008-2009. Nous annonçons également d'autres améliorations et modifications techniques apportées aux règlements sur le financement des SBE.



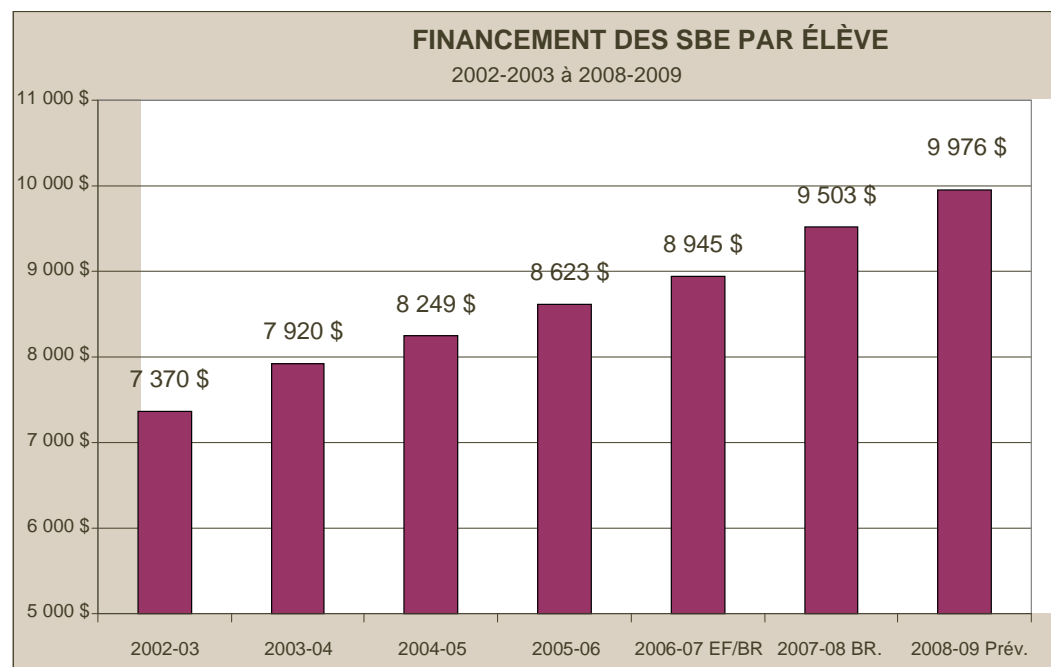
# Aperçu – Financement total

- Les Subventions pour les besoins des élèves (SBE) en 2008-2009 devraient s'élever, d'après les prévisions, à 19,06 milliards de \$, ou à :
  - 702,5 millions de \$ (3,8 %) de plus qu'en 2007-2008;
  - 4,3 milliards de \$ (29 %) de plus qu'au cours de l'année scolaire 2002-2003.



# Aperçu – Montant par élève

- Le Montant par élève en 2008-2009 devrait, selon les prévisions, s'élever à 9 976 \$. Il s'agit d'une augmentation de :
  - 473 \$ (5,0 %) par élève par rapport à l'année scolaire 2007-2008;
  - 2 606 \$ (35 %) par rapport à l'année scolaire 2002-2003.



# Augmentation de 2 % des repères salariaux

---

- Le gouvernement a décidé de modifier les règlements sur les SBE pour financer une hausse de 2 % des repères salariaux à compter de septembre 2008.
- Ces modifications ont été approuvées par le lieutenant-gouverneur en conseil et sont désormais en vigueur.





# Admissibilité à l'augmentation de 2 %

---

- L'augmentation de 2 % des repères salariaux équivaut à près de 300 millions de \$ en financement supplémentaire.
- Tous les conseils recevront l'augmentation de 2 % des repères salariaux – les conseils ne sont pas tenus d'avoir des ententes locales ratifiées en place qui correspondent aux exigences d'une entente obtenue aux TPD pour recevoir le financement supplémentaire.
- Ce nouveau financement aidera les conseils à gérer et mettre en œuvre leur plan budgétaire et leur plan de dotation en personnel pour l'année scolaire 2008-2009.



# Rajustements des mouvements de trésorerie

---

- Le financement de l'augmentation de 2 % de tous les repères salariaux commencera à être versé aux conseils en septembre.
- Les pourcentages de mouvements de trésorerie augmenteront de septembre à décembre 2008, pour accorder aux conseils de la souplesse durant les négociations collectives à l'échelon local.
- Cette augmentation des mouvements de trésorerie en automne sera compensée par des baisses correspondantes de janvier à mars 2009. Par conséquent, fin mars 2009, les conseils auront reçu le même pourcentage du total des mouvements de trésorerie que les années précédentes.



# Admissibilité au financement des TPD

---

- Le Ministère a l'intention de publier une ébauche de règlement sur les SBE qui expliquera en détail une augmentation supplémentaire des repères salariaux en 2008-2009 et d'autres augmentations du financement prévues dans les ententes issues de la TPD.
- Sous réserve de l'approbation de ce règlement par le lieutenant-gouverneur en conseil, les conseils scolaires recevront une hausse supplémentaire de 1 % des repères salariaux (pour un total de 3 %), ainsi que toutes les autres augmentations de 2008-2009 décrites dans les ententes issues de la TPD, dans le cas des unités de négociation pour lesquelles le conseil et le syndicat respectent pleinement plusieurs conditions.



# Admissibilité au financement des TPD (suite)

---

1. Le conseil scolaire et le syndicat ont conclu une entente issue de la TPD.
2. Toutes les unités de négociation du syndicat au sein du conseil assujetties à la même entente issue du TPD disposent de nouvelles conventions collectives ratifiées sans moyens de pression au travail ou lock-out, d'ici le 30 novembre 2008.
3. La (les) nouvelle(s) entente(s) expire(nt) le 31 août 2012.
4. Toutes les conventions collectives des unités de négociation du syndicat au sein du conseil assujetties à la même entente issue des TPD respectent pleinement l'entente issue de la TPD.
5. Le conseil scolaire et le syndicat ont écrit au Ministère pour l'informer que leur(s) conventions collectives respecte(nt) l'(les)entente(s) pertinente(s) issue(s) des TPD et qu'ils ont fourni la documentation auxiliaire.
6. La ministre estime que la (les) convention(s) collective(s) respecte(nt) à pleinement l'entente issue des TPD.



# Admissibilité au financement des TPD (suite)

---

- La ministre aura quatre semaines après avoir reçu une copie de la convention collective pour aviser les parties par écrit qu'à son avis la convention collective ne respecte pas pleinement l'entente issue des TPD.
- Les parties auront deux semaines pour répondre par écrit à la ministre.
- La ministre aura deux semaines pour aviser les parties par écrit de l'admissibilité du conseil au financement.



# Admissibilité au financement des TPD (suite)

---

- Les conseils scolaires sont tenus d'envoyer leur nouvelle convention collective à la Direction des relations de travail et de la gestion de l'éducation du Ministère.
- Près de 210 millions de \$ de financement supplémentaire seront alloués en 2008-2009, si toutes les conventions collectives sont ratifiées conformément aux conditions des ententes issues des TPD.
- L'incitatif financier d'encouragement issu des TPD commencera à être versé en janvier 2009.



# Tables provinciales de discussion - Améliorations en 2008-2009

---

- Augmentation supplémentaire de 1 % des repères salariaux
- 27,3 millions de \$ pour la supervision au palier élémentaire
  - Financement de l'équivalent d'au moins deux heures de supervision par jour par école élémentaire
  - Augmentation de 22,23 \$ par élève du palier élémentaire en 2008-2009 dans la Subvention de base pour les élèves
- 10,9 millions de \$ pour les programmes du palier secondaire
  - Montant passant à 84 millions de \$ d'ici à 2012-2013
  - 0,19 enseignant supplémentaire financé par tranche de 1 000 élèves du palier secondaire en 2008-2009



# Tables provinciales de discussion - Améliorations en 2008-2009 (suite)

---

- 6,8 millions de \$ pour le personnel enseignant suppléant
  - Augmentation de 3,5 % des repères pour améliorer les conditions de travail
  - En plus d'une augmentation salariale de 3 %
- 17 millions de \$ sous forme de financement spécial pour le perfectionnement professionnel et la formation des travailleurs de soutien de l'éducation
  - 8,91 \$ par EQM en 2008-2009





# Tables provinciales de discussion – Autres améliorations sur quatre ans

---

- 2,5 milliards de \$ par an d'ici à l'expiration des ententes.
- Les repères salariaux augmentent de 3 % par an.
- Amélioration des avantages sociaux et d'autres conditions de travail.
- Réduction de l'effectif de classe ciblées de la 4<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année.
- Plus de personnel enseignant en éducation artistique et personnel enseignant spécialisé dans les écoles élémentaires.
- Nouveaux soutiens pour les élèves de 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> année.
- Plus de financement pour la surveillance des élèves du palier élémentaire
- Expansion continue des programmes du palier secondaire.



# Tables provinciales de discussion – Autres améliorations sur quatre ans (suite)

---

- Plus grand soutien de la part des aides-enseignants et aides-enseignantes
  - Supervision des élèves
  - Soutien pour les devoirs après l'école
  - Journées pédagogiques.
- Amélioration des services dans le secteur de l'éducation de l'enfance en difficulté.
- Recrutement d'un plus grand nombre de secrétaires et de concierges.
- Des écoles plus sûres avec un plus grand nombre de travailleuses et travailleurs sociaux, de travailleuses et travailleurs auprès des enfants et des jeunes, d'autres professionnels et de personnel divers.



# Modifications techniques en cours d'année

---

- *Une note B séparée a été publiée aujourd'hui comportant des détails sur plusieurs modifications apportées en cours d'année, qui sont maintenant en vigueur.*
- **Supplément pour l'éducation des Premières nations, des Métis et des Inuits**
  - 5 millions de \$ annoncés mais non alloués en mars 2008.
  - Modification afin de mettre à jour le financement actuel et le nouveau financement (5 millions de \$) en fonction des données du recensement de 2006 au lieu des données du recensement de 2001 utilisées auparavant.



# Modifications techniques en cours d'année

---

- **Éducation des adultes et formation continue**
  - La hausse de 7 millions de \$ destinée à l'éducation des adultes sera versée comme annoncée en août 2007.
  - Le montant par apprenant et apprenante adulte de la Subvention pour la formation continue et les autres programmes sera porté à 2 934 \$ (2 880 \$ plus 2 % d'augmentation des repères salariaux).



# Modifications techniques en cours d'année

---

- **Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant (PIPNPE)**
  - Afin de garantir que le financement du PIPNPE est dépensé aux fins du PIPNPE, le Ministère propose de modifier les règlements de façon à limiter le financement des conseils au moins élevé des deux montants suivants :
    - dépenses réelles pour le PIPNPE au cours de l'exercice; ou
    - droit des conseils selon la formule de financement (20 000 \$ par conseil et 2 000 \$ par nouvel enseignant ou nouvelle enseignante).



# Modifications techniques en cours d'année

---

- **Ententes de frais de scolarité renversés**
  - Le financement des ententes de frais de scolarité renversés pour les enfants résidant en dehors des réserves, mais fréquentant des écoles recevant un financement fédéral sur la réserve, n'était assuré que pour les élèves des écoles élémentaires.
  - Le financement a été étendu afin de permettre aux conseils de payer les droits de scolarité pour couvrir à la fois les droits des élèves des paliers élémentaire et secondaire qui résident en dehors de la réserve et qui fréquentent une école dans la réserve.



# Modifications techniques en cours d'année

---

- **Repère pour les fournitures de bureau de la Subvention de base pour les écoles 2008–2009**
  - Le repère correspondant aux fournitures de bureau de la Subvention de base pour les écoles a été majoré de 1 %, ce qui n'était pas compris dans le cadre du règlement de mars 2008–2009.
  - Cette hausse est conforme à l'augmentation de 1 % des repères des SBE de mars, mise en œuvre pour les manuels scolaires, le matériel d'apprentissage, les fournitures scolaires et les ordinateurs pour les élèves.



# Modifications techniques en cours d'année

---

- **Arriérés d'impôts scolaires**

- À compter du 31 décembre 2008, un nouveau fournisseur de services municipaux assumera la responsabilité de l'imposition et du prélèvement qui incombe actuellement aux conseils scolaires pour les territoires non érigés en municipalité.
- Dans le cadre de cette modification, les conseils se feront rembourser les impôts non perçus à compter de cette date.





# Modifications techniques en cours d'année

---

- **Nouvelles places**

- Les frais de déplacement des classes mobiles n'étaient pas explicitement reconnus par la formule de financement, excepté pour atteindre les objectifs de l'initiative de réduction de l'effectif des classes au primaire.
- Les frais associés au déplacement des classes mobiles seront dorénavant admissibles au titre du financement dans le cadre de l'Allocation pour les nouvelles places.



# Modifications techniques en cours d'année

---

- **Écoles des quartiers à forte croissance et Écoles dont le coût de réparation serait prohibitif (CRP)**
  - Les tableaux Écoles des quartiers à forte croissance et Écoles dont le coût de réparation serait prohibitif (CRP) ont été modifiés afin de prendre en compte les approbations de financement les plus récentes des écoles des quartiers à forte croissance et des écoles dont le coût de remplacement serait prohibitif (CRP).



# Modifications techniques en cours d'année

---

- **Procédures d'aliénation d'immobilisations**
  - Le règlement explique bien que les conseils sont tenus de remettre sur le marché un bien qu'ils souhaitent aliéner par le biais des organismes identifiés (par exemple conseil scolaire, municipalité, autre organisme gouvernemental) si la dernière mise en circulation du bien date de plus de 3 ans.



# Modifications techniques en cours d'année

---

- **Fusion du Rainy River DSB et du Mine Centre School le 1<sup>er</sup> septembre 2008.**
  - Afin de prendre en compte la fusion, le financement du montant des allocations des conseillers et conseillères scolaires du Rainy River DSB a été augmenté.
  - Il a également été procédé à une mise à jour des tableaux afin de prendre en compte l'ajout d'une « école financée » et l'augmentation de l'Allocation d'aide aux écoles.



# Modifications techniques en cours d'année

---

- **Transport**

- Rajustement du financement afin de redéfinir l'allocation de base pour le transport pour les consortiums qui ont été examinés dans le cadre de l'examen de l'efficacité et de l'efficience au titre de la Réforme du transport des élèves.
- Il a également été procédé à un rajustement de l'étude du coût repère.



# Modifications techniques en cours d'année

---

- **Fonctionnement des écoles**
  - Restreint la taille des classes des élèves surdoués au primaire à la même limite qui s'applique aux classes régulières du cycle primaire.



# Dates limites pour la présentation des prévisions budgétaires

---

- Le Ministère a fixé les dates suivantes pour la présentation des rapports financiers durant l'année scolaire 2008-2009 :
  - **14 novembre 2008** : états financiers du conseil pour 2007-2008
  - **12 décembre 2008**: prévisions budgétaires révisées des conseils pour 2008-2009
  - **15 mai 2009** : rapport financier du conseil pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2008 au 31 mars 2009
- Le Ministère s'attend à publier un nouveau document visant à appuyer les rajustements de mouvements de trésorerie de septembre à décembre.

